

**ALERTE**

**37 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion  
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS  
et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions (Uriopss)**

Paris, le 20 février 2019

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Aides sociales : des devoirs incombant à l'État et non aux allocataires !**

**A la suite des propos réitérés par le Premier ministre le 19 février à l'Assemblée nationale, et de la réponse de Christelle Dubos à une question au Premier ministre en séance publique le 20 février, les associations réunies au sein du collectif ALERTE s'inquiètent de voir la question des « contreparties » aux aides sociales revenir sur le devant de la scène politique, instaurant une défiance à l'égard des allocataires.**

Les récentes affirmations d'Edouard Philippe sur la nécessité de conditionner le versement des prestations sociales à des contreparties d'activités ou d'activités d'intérêt général, ont fortement interpellé les associations de solidarité réunies au sein du Collectif ALERTE.

Quelques mois seulement après la présentation de la stratégie pauvreté par le président de la République, ces déclarations viennent confirmer un risque de stigmatisation des plus précaires, déjà évoqué par nos associations.

Les associations du Collectif ALERTE demandent au gouvernement de ne pas conditionner le versement des aides sociales à une activité mais de lutter activement contre le non recours à ces prestations. Il appartient de plus à l'État de proposer aux allocataires un accompagnement de qualité afin de favoriser leur insertion durable dans la société, en facilitant le retour à l'emploi comme le souhaite la majorité des bénéficiaires des minima sociaux.

Le collectif ALERTE sera particulièrement attentif au respect de ces principes, y compris lors des futures remontées du Grand Débat national et de la concertation annoncée sur le revenu universel d'activité.

#### **Contacts presse :**

**Uniopss/ALERTE** : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 / 07 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)

**Uniopss/ALERTE** : Manon Jullien – 01 53 36 35 09 – [mjullien@uniopss.asso.fr](mailto:mjullien@uniopss.asso.fr)

**Fédérations des Acteurs Solidarité** : Marguerite Bonnot - 06 17 80 03 52 –

[marguerite.bonnot@federationsolidarite.org](mailto:marguerite.bonnot@federationsolidarite.org)